



## Programme Opérationnel (PO) FEDER/FSE/IEJ Champagne-Ardenne 2014-2020

### **AXE 3 SOUTENIR LA TRANSITION ENERGETIQUE DE LA CHAMPAGNE-ARDENNE**

**OBJECTIF THÉMATIQUE 4** : Soutenir la transition vers une économie à faible émission de carbone dans tous les secteurs

**PRIORITE D'INVESTISSEMENT 4c** : Soutenir l'efficacité énergétique, la gestion intelligente de l'énergie et l'utilisation des énergies renouvelables dans les infrastructures publiques, y compris dans les bâtiments publics et dans le secteur du logement.

**OBJECTIF SPECIFIQUE 3.2** : Réduire la consommation énergétique des bâtiments

- ✓ **SA 1** : Rénovation thermique bâtiments publics

### **APPEL A MANIFESTATIONS D'INTERET « TRAVAUX DE RENOVATION THERMIQUE ET CONSTRUCTION PERFORMANTE DE BATIMENTS PUBLICS »**

Cet appel à manifestations d'intérêt est destiné à identifier les porteurs de projets souhaitant candidater à l'axe 3 du programme opérationnel FEDER/FSE/IEJ Champagne-Ardenne 2014-2020, relatif à la transition énergétique de la Champagne-Ardenne.

Il est rédigé sur la base des règlements européens en vigueur, de l'accord de partenariat France et du programme opérationnel Champagne-Ardenne 2014 - 2020<sup>1</sup>.

La Région Grand Est se réserve la possibilité de procéder à toute précision, complément ou modification de cet appel à manifestations d'intérêts rendus nécessaires par les exigences de mise en œuvre du programme opérationnel.

Par ailleurs, pour faire face aux grands défis auxquels elle est confrontée, et notamment aux conséquences de la crise de 2008, l'Union Européenne s'est donné un objectif : favoriser la croissance et l'emploi. C'est la Stratégie Europe 2020. Adoptée en 2010, cette stratégie européenne vise une croissance « intelligente, durable et inclusive » et fixe des objectifs européens. Pour la période 2014-2020, 26,7 Milliards d'€ ont été alloués à la France par l'Union Européenne, auxquels il faut ajouter 1,1 Milliard d'€ pour la coopération territoriale européenne et 310 Millions d'€ au titre de l'Initiative pour l'Emploi des Jeunes (IEJ).<sup>2</sup>

En Champagne-Ardenne, la mise en œuvre de cette stratégie européenne s'opère au travers du programme opérationnel FEDER/FSE/IEJ Champagne-Ardenne 2014-2020. A ce titre, le présent appel à manifestation d'intérêt s'inscrit dans l'Axe 3 OS 3.2.1 SA1.

## **A - CONTEXTE ET OBJECTIFS GÉNÉRAUX**

Avec une consommation unitaire de chauffage évaluée en moyenne à 345 kWh/m<sup>2</sup>/an, les bâtiments de Champagne-Ardenne sont bien plus énergivores que la moyenne nationale (210 kWh/m<sup>2</sup>/an).

Le bâti résidentiel et tertiaire constitue le quatrième secteur émetteur de gaz à effet de serre, avec 18% des émissions totales, dont 12% issues du secteur résidentiel et 6% du secteur tertiaire.

Les projections du Plan Climat Air Énergie Régional (PCAER) visent à réduire de moitié la consommation énergétique des bâtiments existants.

Dans le grand est, le secteur tertiaire constitue le quatrième secteur de consommation avec 11 % des consommations d'énergie finale et 6 % des émissions directes de GES

Le projet de SRADDET vise à généraliser la rénovation énergétique des bâtiments avec une approche globale et performante et la construction de bâtiment

Pour les bâtiments publics, la loi Grenelle I du 3 août 2009 fixe des objectifs ambitieux : les consommations d'énergie primaire de ce parc devront être réduites de 38% d'ici 2020.

Les changements attendus sont :

- ✓ Réduction des consommations d'énergie des bâtiments
- ✓ Diminution des émissions de gaz à effet de serre
- ✓ Diminution de la précarité énergétique dans le logement par la baisse de charges lié au coût de l'énergie
- ✓ Augmentation du recours aux EnR dans le bâtiment et le logement
- ✓ Développement de l'activité des entreprises et de l'emploi dans le bâtiment.

Concernant le Fonds Européen de Développement Régional (FEDER), s'ajoute le respect des objectifs transversaux fixés par l'Union Européenne : le développement durable, l'égalité entre les hommes et les femmes, l'égalité des chances et la non-discrimination.

## **B - TYPES D'OPÉRATIONS ÉLIGIBLES**

Les opérations prévues concernent la rénovation thermique de bâtiments publics et la construction neuve notamment les locaux des établissements scolaires du second degré (lycées et collèges) et les centres de formation des apprentis :

- ✓ Ingénierie: audits énergétiques
- ✓ Ingénierie d'accompagnement des projets
- ✓ Travaux de rénovation thermique et énergétique
- ✓ Travaux d'intégration d'énergies renouvelables (géothermie, chaufferies bois, solaire thermique...) liés à la réhabilitation ou à la construction dans le cadre de l'autoconsommation

<sup>1</sup> <http://europe-en-champagne-ardenne.eu/po/>

<sup>2</sup> [www.europe.grandest.fr](http://www.europe.grandest.fr)

- ✓ Travaux thermiques des constructions neuves (bâtiments passifs ou positifs)

## **C - TYPES DE BENEFICIAIRES ELIGIBLES**

- Collectivités locales et leurs groupements, établissements publics...

## **D - ELIGIBILITE DES PROJETS**

Les projets devront répondre aux critères cumulatifs suivants :

Pour la rénovation et la construction des bâtiments :

- ✓ être réalisés en Champagne-Ardenne ;
- ✓ ne pas avoir connu de commencement d'exécution avant la date d'accusé réception par la Région du formulaire papier dûment complété, daté et signé, lequel doit être réceptionné par la Région le **21 septembre 2018 au plus tard** (formulaire joint en annexe) ;
- ✓ s'inscrire dans les stratégies nationales et régionales, notamment le SRCAE et le projet du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET)<sup>3</sup> ;
- ✓ respecter les objectifs transversaux de l'Union européenne en matière de développement durable, d'égalité des chances et de non-discrimination et égalité entre les hommes et les femmes.

Spécifiquement pour la rénovation des bâtiments :

- ✓ Objectifs de consommation énergétique supérieurs à ceux fixés par la réglementation thermique en vigueur.
- ✓ Rénovation élément par élément (liste et critères de performance indiqués dans l'arrêté du 3 mai 2007 relatif aux caractéristiques thermiques et à la performance énergétique des bâtiments existants) avec au moins 3 éléments traités.
- ✓ La rénovation des parois opaques et vitrées est obligatoire. L'atteinte des performances énergétiques recherchées sera contrôlée (aux frais du maître d'ouvrage) par la réalisation d'un test d'étanchéité réalisé par un organisme agréé. Les résultats de ce test conditionneront le versement de la subvention.
- ✓ Projets de rénovation de bâtiments passifs ou à énergie positive (Construction de bâtiments performants à très faible besoin de chauffage (<25 kWh/m<sup>2</sup>.an) et à très basse consommation d'énergie primaire (<120 kWh/m<sup>2</sup>.an)

Spécifiquement pour la construction des bâtiments neufs :

Projets de bâtiments passifs ou à énergie positive (Construction de bâtiments performants à très faible besoin de chauffage (<15 kWh/m<sup>2</sup>.an) et à très basse consommation d'énergie primaire (<120 kWh/m<sup>2</sup>.an)

### **Principes directeurs de sélection et critères**

Diagnostic de performance énergétique ou audit préalable réalisé (dont Calcul PHPP du Passiv Haus Institut)

- ✓ Importance de la réduction des consommations d'énergie
- ✓ Atteinte d'un certain niveau de performance énergétique
- ✓ Utilisation de matériaux biosourcés pour l'isolation des parois horizontales et verticales
- ✓ Comptage et suivi des consommations énergétiques du bâtiment sur le chauffage, la ventilation, l'eau chaude sanitaire, l'éclairage et les auxiliaires.

### **Critères de sélection**

Pour la rénovation des bâtiments :

- ✓ Consommation annuelle initiale d'énergie primaire (EP) en kWhEP/m<sup>2</sup>.an<sup>4</sup>
- ✓ Diminution de la consommation annuelle d'énergie primaire (EP) suite aux travaux en kWhEP /m<sup>2</sup>/an<sup>5</sup>
- ✓ Niveau visé de performance énergétique du bâtiment

<sup>3</sup> <https://www.grandest.fr/politiques-publiques/sraddet>

<sup>4</sup> Etat initial de consommation du Bâtiment avant rénovation, sur la base d'un Diagnostic de performance énergétique ou audit préalable réalisé

<sup>5</sup> Calculée sur la base de la consommation annuelle d'énergie primaire attendue à l'issue de la rénovation

Utilisation de matériaux biosourcés pour l'isolation des parois horizontales et verticales Pour la construction des bâtiments neufs :

- ✓ Consommation annuelle d'énergie primaire (EP) visée en kWhEP/m<sup>2</sup>/an<sup>6</sup>
- ✓ Utilisation de biomatériaux pour les travaux liés aux parois opaques (murs, bardages...)

## E - ELIGIBILITE DES DEPENSES<sup>7</sup>

| Catégorie de dépenses  | Nature   | Commentaires  |
|------------------------|--|---|
| <b>Ingénierie</b>      | Audits énergétiques  | Dont calcul PHPP, scénarisation de la rénovation optimale,...   |
| <b>Investissements</b> | <ul style="list-style-type: none"><li>• Travaux de rénovation thermique et énergétique</li><li>• Travaux de construction neuve</li></ul> | Isolation, ventilation...   |
| <b>Equipements</b>     | Système de production d'énergie renouvelable   | Sont exclues, les énergies renouvelables dont la production est destinée à la revente à un énergéticien |

Seuls les **surcoûts** environnementaux pourront être pris en compte dans l'assiette éligible. Le maître d'ouvrage aura à charge de fournir les éléments justificatifs du calcul de ce surcoût.

## F - ENVELOPPE FINANCIERE MOBILISABLE

Les crédits disponibles au titre du programme opérationnel FEDER/FSE/IEJ Champagne-Ardenne 2014-2020 pour le financement des opérations est de 3 M€.

## G - TAUX D'INTERVENTION FEDER

Le taux d'intervention FEDER sur l'assiette éligible retenue est de 50 %.(du surcoût par rapport à une construction ou une réhabilitation traditionnelle)

(Il s'agit d'un **taux maximum d'intervention**, qui **fera l'objet d'un ajustement dans la phase de l'instruction** des dossiers)

## H - ETAPES DE MISE EN ŒUVRE

Les étapes de mise en œuvre de l'objectif spécifique 3.2.1 SA 1 du programme opérationnel FEDER/FSE/IEJ Champagne-Ardenne 2014-2020 relatif à la réduction de la consommation énergétique des bâtiments sont les suivantes :

- ✓ lancement de l'appel à manifestations d'intérêt par la Région : **4 juillet 2018** ;
- ✓ réception à la Région des formulaires de manifestations d'intérêt des porteurs de projet : **21 septembre 2018** au plus tard (par voie postale et envoi numérique) ;
- ✓ attestation de dépôt des formulaires par la Région aux porteurs de projet ;
- ✓ envoi des dossiers complets aux porteurs pour les projets recevables : 22 octobre 2018
- ✓ réception des dossiers de candidatures
- ✓ Comité Régional de Programmation : 1<sup>er</sup> semestre 2019

<sup>6</sup> Consommation attendue du bâtiment neuf.

<sup>7</sup> Coûts strictement rattachés à la réalisation de l'opération.



## FORMULAIRE DE REPONSE A L'APPEL A MANIFESTATIONS D'INTERET « TRAVAUX DE RENOVATION THERMIQUE ET CONSTRUCTION PERFORMANTE DE BATIMENTS PUBLIC »

**Formulaire papier à retourner  
complété, daté et signé à :**  
Région Grand Est  
Direction Europe et International  
5, rue de Jéricho CS 70441  
51037 CHALONS-EN-CHAMPAGNE CEDEX

**Formulaire numérique à transmettre  
simultanément à :**  
fonds.europeens.champagne-ardenne@grandest.fr

**Le 21 septembre 2018 au plus tard**

**Pour toute question relative à cet AMI, contacter**  
Odile CHEVALIER  
Direction Europe et International  
Maison de la Région de Châlons-en-Champagne  
[odile.chevalier@grandest.fr](mailto:odile.chevalier@grandest.fr) / 03 26 70 31 74

### 1. IDENTIFICATION DU PORTEUR DE PROJET

Dénomination \_\_\_\_\_

**Statut Juridique :**

- Conseil départemental  
 Etablissements publics

- Conseil régional  
 Autres (préciser) : \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

Téléphone \_\_\_\_\_ Courriel \_\_\_\_\_

N° SIRET : |\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|

N°RNA si le porteur de projet est une association : |\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|

Date de création : |\_|\_|/|\_|\_|/|\_|\_|\_|\_|

Activité : \_\_\_\_\_

Code NAF INSEE (4 chiffres et une lettre) : |\_|\_|\_|\_|\_|

**Représentant légal**

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_

Fonction : \_\_\_\_\_

**Autres informations**

Régime TVA :  Assujetti  Non assujetti  Partiellement assujetti au taux de \_\_\_\_\_%

Obligations en termes de commande publique (ordonnance de juillet 2015) :  Oui  Non

Le responsable légal  
(Nom, prénom, fonction, signature)

## 2. DESCRIPTION DE L'OPERATION (1 FORMULAIRE PAR OPERATION)

Monsieur le Président de la Région  
Maison de la Région  
5, rue de Jéricho  
51037 CHALONS EN CHAMPAGNE CEDEX

**Personne en charge du suivi de l'opération (à remplir si différent du représentant légal) :**

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_

Fonction : \_\_\_\_\_

Téléphone Fixe : |\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_| ; Mobile |\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_| Courriel : \_\_\_\_\_

Monsieur le Président,

Notre structure (raison sociale) \_\_\_\_\_,  
sise (adresse du siège social) \_\_\_\_\_

(SIRET N° \_\_\_\_\_), a un projet de

- Rénovation des bâtiments  
 Classe des bâtiments avant travaux  E  F  G  
 Construction des bâtiments neufs

Ambition des réhabilitations (kWhEP/m²/an) Cep = \_\_\_\_\_ kWhEP/m²/an

Nom de l'établissement public : \_\_\_\_\_

Localisation de l'établissement public :

Adresse : \_\_\_\_\_

CP : \_\_\_\_\_

Ville : \_\_\_\_\_

Ce projet consiste à (description en 8 lignes maximum) :

.....  
 .....  
 .....  
 .....  
 .....  
 .....  
 .....

Pour un montant prévisionnel total de .....€ dont le détail des principaux postes est mentionné ci-dessous.

| Catégorie de dépenses | Nature  | Montant des dépenses HT | Montant des dépenses TTC |
|-----------------------|---|-------------------------|--------------------------|
| Ingénierie            | Audits énergétiques   |                         |                          |
| Investissements       | <ul style="list-style-type: none"> <li>Travaux de rénovation thermique et énergétique</li> <li>Travaux de construction neuve</li> </ul> |                         |                          |
| Equipements           | Système de production d'énergie renouvelable  |                         |                          |

Le plan de financement présenté en  HT  TTC suivant le détail suivant :

| Financeurs                  | Montant de l'aide sollicitée |
|-----------------------------|------------------------------|
| Fond européen (FEDER)       |                              |
| Conseil Régional            |                              |
| Conseil Départemental       |                              |
| Etat                        |                              |
| Autofinancement             |                              |
| <b>Coût total du projet</b> |                              |

Ce projet devrait débuter en |\_|\_| / |\_|\_|\_|\_| et s'achever en |\_|\_| / |\_|\_|\_|\_|

Pour nous accompagner sur ce projet, nous sollicitons une subvention FEDER de ..... €.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Prénom et Nom du responsable légal

Date - fonction - signature